Bulletin provincial

Service des examens provinciaux

EXAMENS PROVINCIAUX

—

OBJET : ***Constitution, sur examen d'aptitudes, d'une réserve de recrutement de personnel spécifique de niveau B1 (Kinésithérapeute) pour la Direction générale de l'Action sociale (M-F-X)***

Recrutement

1. Conditions de participation :

1.1 Conditions générales de participation :

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.

1.2 Conditions particulières d'accès :

Etre en possession d'un titre de l'enseignement supérieur de type court (graduat ou bachelier) en lien avec la fonction.

Afin d'éviter la surqualification, les candidat(e)s ne peuvent participer qu'aux examens de recrutement dont le niveau correspond au diplôme le plus élevé qu'ils/elles possèdent.
Toute personne présentant un handicap peut demander des aménagements raisonnables de la procédure de recrutement. Au moment de son inscription à l'examen, elle doit absolument contacter le Service des Examens provinciaux par téléphone ou par email (voir point n°5). Une analyse des difficultés rencontrées sera opérée de façon à trouver des solutions qui pourraient aider à les surmonter.

2. Profil de fonction :

Descriptif activités/compétences en lien avec la fonction (liste non-exhaustive)

La Province de Hainaut met en œuvre une politique ambitieuse d'action sociale en tant que pouvoir public proche des citoyens. Afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, elle organise 7 instituts médico-pédagogiques (IMP) sur son territoire. Ces institutions peuvent proposer – selon les cas : un enseignement spécialisé adapté fondamental ou secondaire, un accueil de jour, un hébergement, un service d'accompagnement et/ou un service de répit. Elles proposent un accompagnement éducatif, pédagogique, mais aussi médical ou paramédical adapté, en fonction des déficiences que peuvent connaître leurs usagers. Les services qui les composent sont agréés par l'AVIQ et les écoles sont subventionnées par Wallonie Bruxelles-Enseignement.

Compétences transversales :

- Connaître l'institution provinciale ;
- Utiliser les ressources mises à disposition (matériel, …) ;
- Maintenir à jour ses compétences ;
- Respecter les règles de déontologie, d'éthique et les limites professionnelles ;
- Collaborer à la gestion de l'information et de la communication au sein de l'institution ;
- Gérer les relations avec les usagers internes / externes ;
- Organiser son temps efficacement ;
- S'adapter à son environnement de travail.

Compétences spécifiques attendues pour la fonction à exercer :

✓ Élaborer et mettre en œuvre une rééducation fondée sur l'observation, l'analyse et l'évaluation, en fonction du handicap, de la pathologie, de son évolution et/ou du vieillissement de la personne.

✓ Assurer la continuité et la cohérence de la prise en charge kinésithérapeutique mise en œuvre, qu'elle concerne une situation chronique ou aiguë, et adapter les interventions à l'évolution de la personne.

✓ Réaliser, dans le champ de la fonction, des testings, des observations et des bilans, notamment moteurs, orthopédiques, respiratoires et fonctionnels, afin d'objectiver les besoins, les capacités et l'évolution de la personne.

✓ Définir, mettre en œuvre et évaluer des objectifs et actions de rééducation visant à soutenir l'épanouissement, le bien-être, l'autonomie et le développement de la personne dans ses différents milieux de vie.

✓ Adapter, sur la base d'une analyse, l'environnement et/ou le matériel en collaboration avec les partenaires internes et externes concernés, afin de favoriser un positionnement adapté, de prévenir les déformations et de soutenir l'autonomie.

✓ Accompagner la personne dans les dimensions motrices des activités de la vie quotidienne, notamment les déplacements, les repas, la santé, la sécurité, les loisirs et le sport, en recherchant le niveau d'aide le plus adapté.

✓ Conseiller, soutenir et informer le bénéficiaire et ses proches dans les domaines relevant de la fonction, notamment en matière de mobilité, de positionnement, d'activité physique et de continuité des actions mises en place dans les différents milieux de vie.

✓ Travailler en équipe pluridisciplinaire, partager ses observations et analyses et être une personne-ressource pour l'équipe dans son champ de compétences, notamment lors des réunions ou d'animations spécifiques.
✓ Collaborer avec les partenaires, le réseau institutionnel et le réseau de la personne, dont sa famille et son entourage, dans le respect du secret professionnel, de la déontologie et de l'éthique inhérents à la fonction.
✓ Assurer une communication professionnelle claire, écrite et orale, et contribuer à la circulation des informations utiles dans le respect des règles de confidentialité.
✓ Faire preuve d'un regard critique et de réflexivité sur les situations rencontrées ; évaluer l'efficacité et la pertinence des interventions mises en place ainsi que la qualité de l'accompagnement proposé.
✓ Actualiser ses connaissances dans son domaine d'activités par un processus de formation continue et/ou de supervision, et transmettre les informations utiles à ses collègues.
✓ Prendre part à l'actualisation du projet de service et formuler des réflexions ou propositions contribuant à l'amélioration de la qualité des services proposés.
✓ Faire preuve d'autonomie, de prise d'initiatives, d'adaptabilité et de créativité dans l'exercice de la fonction.
✓ Assurer l'encadrement et le tutorat de stagiaires.

Contribution du kinésithérapeute au projet individuel et au travail en réseau :

✓ Participer à la co-conception du projet individuel de la personne en apportant l'analyse et le regard spécifiques à la fonction.
✓ Définir, avec la personne et l'équipe, les modalités d'intervention et les aides nécessaires ; contribuer à leur mise en œuvre, à leur suivi et à leur évaluation.
✓ Évaluer régulièrement l'évolution de la personne et adapter les techniques, modalités de rééducation, conseils, positionnements ou moyens utilisés en fonction des résultats observés et des besoins identifiés.

Compétences administratives et communication professionnelle :

✓ Rédiger des bilans, rapports, synthèses, courriels, procès-verbaux ou comptes rendus de réunions, évaluations et transmissions d'informations au moyen des outils mis à disposition.
✓ Assurer le suivi écrit des observations et tenir le dossier du bénéficiaire à jour et assurer le suivi écrit des évaluations, testings, observations, objectifs, interventions et éléments d'évolution utiles à la continuité de l'accompagnement.
✓ Garantir la traçabilité et la qualité des informations utiles tout en respectant les règles de confidentialité, de déontologie et de secret professionnel.
✓ Participer aux réunions de service ou thématiques et collaborer avec les services internes et externes ; assurer un rôle d'interface et de personne-ressource dans l'équipe pluridisciplinaire pour les dimensions relevant de sa fonction.
✓ Assurer une veille sur les évolutions des pratiques, les aides techniques, les outils, les recommandations et connaissances en lien avec les missions confiées par le service.
✓ Amener des réflexions et des propositions en faveur d'une amélioration continue de l'accompagnement et des services proposés.

3. Programme des matières et déroulement des épreuves :

Une ***épreuve écrite et éliminatoire*** portant sur les différentes compétences reprises ci-dessus et en lien avec les matières suivantes :

➢ CONNAISSANCES GENERALES :

- Connaissance générale de la Province de Hainaut et de ses missions (www.hainaut.be) ainsi que de la Direction générale de l'Action sociale, IMP provinciaux et différents services qui y sont organisés (https://actionsociale.hainaut.be/handicap/coordination-generale-imp/),
- Maîtrise de la langue, y compris l'orthographe et la syntaxe,
- La valorisation des rôles sociaux (https://www.esenca.be/wp-content/uploads/2022/01/Analyse-2012-roles-sociaux.pdf),
- La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et recommandations internationales/européennes en matière de handicap (https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities),
- Les Services agréés de l'Aide à la jeunesse et missions des Services résidentiels généraux (SRG) (https://droitdelajeunesse.be/professionnels/aide-%C3%A0-la-jeunesse/service-de-l'aide-%C3%A0-la-jeunesse-mineur-en-danger.html)
- Le Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé (CRWASS) : législation relative aux services du secteur du handicap (https://www.aviq.be/fr/crwass : consulter la version consolidée du CRWASS en vigueur au moment de l'épreuve) :
 - Conditions générales d'agrément des services ⇒ TITRE VI – Art. 467 à 469/4
 - Services résidentiels et d'accueil de jour ⇒ TITRE XI – Art. 1192 à 1314/187
 - Dispositifs d'aides en milieu de vie – Services d'accompagnement ⇒ TITRE VII – Chapitre II – Art. 545 à 624.

➢ CONNAISSANCES SPECIFIQUES A LA FONCTION :

- Types de handicaps, troubles et pathologies rencontrés dans les services de la DGAS, ainsi que leurs conséquences possibles sur la motricité, la posture, la respiration, l'autonomie et la participation de la personne.
- Démarche d'évaluation en kinésithérapie : observation, analyse, testings et bilans, notamment moteurs, orthopédiques, respiratoires et fonctionnels.
- Approches, techniques et outils de rééducation adaptés aux différents publics accompagnés, en tenant compte du handicap, de l'âge, de la pathologie, de son évolution et du vieillissement.
- Techniques et approches en kinésithérapie respiratoire dans les limites des missions confiées au sein du service.
- Niveaux d'évolution motrice (NEM) : principes et intérêt dans l'observation et l'accompagnement du développement moteur.
- Théories des besoins, notamment les 14 besoins de Virginia Henderson et la pyramide de Maslow, dans les limites de leur intérêt pour l'analyse des situations d'accompagnement.
- Projet individuel et articulation du rôle du kinésithérapeute au sein de l'équipe pluridisciplinaire.
- Secret professionnel, règles de confidentialité et principes du partage d'informations dans le travail pluridisciplinaire et en réseau.

- Travail en réseau, co-intervention et travail avec les familles et les différents milieux de vie de la personne.

➢ AVIS ET REFLEXIONS SUR LES THEMATIQUES SUIVANTES :

- Le vieillissement des personnes en situation de handicap.
- La bientraitance.
- L'EVRAS et la vie relationnelle, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.
- Les troubles du comportement et les troubles instrumentaux.
- La santé mentale et le double diagnostic.
- La désinstitutionnalisation.
- L'inclusion et l'intégration : distinctions et enjeux.
- Le processus de production du handicap (principes).
- L'autodétermination de la personne en situation de handicap.
- Le projet individuel et la place du kinésithérapeute dans sa conception, son suivi et son évaluation.
- La déontologie et le secret professionnel.
- La co-intervention et le travail pluridisciplinaire.
- Le travail en réseau et le partenariat.

Une ***épreuve orale spécifique*** qui consiste en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury. Celle-ci est destinée à apprécier la motivation, les compétences et le profil du candidat à répondre aux exigences de la fonction à exercer telle qu'elle est présentée dans cet appel à candidature.

Pour réussir l'examen et être intégré(e) dans la réserve de recrutement, le/la candidat(e) doit obtenir 60% minimum des points à l'épreuve écrite et être déclaré(e) apte à exercer la fonction suite à l'épreuve orale.

Remarque **:** les jurys sont composés de représentants issus des institutions provinciales et/ou des experts externes. Conformément à l'article 10 du Statut provincial applicable au personnel non enseignant, selon les nécessités, le nombre de membres de ces différents jurys pourra être réduit ou augmenté et un ou plusieurs d'entre eux remplacés par des personnalités particulièrement qualifiées en raison de leurs compétences ou de leur spécialisation.

4. Rémunération annuelle brute non indexée :

MIN : 17.848,34 € MAX : 24.764,72 €

Traitement annuel brut, à calculer sur base de l'index actuel (2,2080) pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (10 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de nomination et d'évolution de carrière.

5. Dépôt des candidatures :

Les candidats voudront bien adresser obligatoirement leur fiche d'inscription complétée et accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae (CV), d'une copie du plus haut diplôme, d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité au Service des Examens (Delta-Hainaut, Avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons), pour le 27 novembre 2026 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Pour toute information complémentaire, contactez le Service des Examens provinciaux :
065/ 38 24 58 ou 065/ 38 24 38 ou recrutement.province@hainaut.be

6. Remarques particulières :

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves, sauf pour les candidat(e)s qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen et qui seront informé(e)s du motif du refus.

Lorsque son inscription est valide, chaque candidat(e) recevra sa convocation par voie postale. Toutes les convocations sont envoyées en même temps. Il vous est possible de savoir quand celles-ci ont été diffusées en visitant régulièrement le site internet www.hainaut.be (Rubrique « La Province », Onglet « Examens de recrutement »). Si le/la candidat(e) n'a rien reçu alors que la diffusion est annoncée en ligne, il/elle doit contacter de toute urgence le Service des Examens provinciaux. Il en va de même au niveau de la réception de sa convocation, chaque candidat(e) doit vérifier que celle-ci correspond bien à l'examen auquel il/elle s'est inscrit(e). En cas de problème, le/la candidat(e) doit se manifester auprès du Service des Examens provinciaux au plus tard 1 semaine avant l'examen. Passé ce délai, son inscription est annulée.

Les demandes de dispense sont accordées par le Collège provincial sur base d'un avis motivé du Service des Examens provinciaux. Le/La candidat(e) sera informé(e) en cas de refus de la demande de dispense. Dans ce cas-là, le Service des Examens provinciaux pourra alors le/la convoquer pour tout ou partie des épreuves de l'examen de recrutement. La durée de validité de la réserve de recrutement constituée à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal.

Les lauréat(e)s ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrit(e)s dans la réserve de recrutement.

En cas de recrutement, le/la lauréat(e) devra produire des documents tels qu'un extrait d'acte de naissance timbré, un extrait de casier judiciaire, une copie du diplôme requis (sur base de l'original à présenter lors de la signature du contrat), etc.

Si ces documents révèlent que les conditions nécessaires ne sont pas réunies à ce moment, le/la lauréat(e) ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 09 novembre 2026

Le Directeur général provincial,
(s) S. UYSTPRUYST

FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL SPECIFIQUE DE NIVEAU B1 (KINESITHERAPEUTE) POUR LA DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SOCIALE

REMARQUE PREALABLE : l'inscription ne vaut que si cette fiche d'inscription est complétée et accompagnée d'une copie d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae (CV), d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité et d'une copie du plus haut diplôme.

Je soussigné(e)**, (NOM, Prénom) : ……**

domicilié(e) **(adresse complète) : ……**

……..

Tél. : ……/…… **Gsm : ……/……**

E-mail : ……..

sollicite l'inscription à l'examen de recrutement **(un seul choix possible)** :

☐ **Je m'inscris à l'examen précité (je présenterai l'épreuve écrite et en cas de réussite de celle-ci, je passerai l'épreuve orale).**
☐ **Je m'inscris à l'examen précité et demande la dispense partielle de l'examen, soit uniquement l'épreuve écrite (en cas d'accord, je présenterai l'épreuve orale).**
☐ **Je m'inscris à l'examen précité et demande la dispense totale de l'examen, soit l'épreuve écrite et l'épreuve orale (en cas d'accord, je serai intégré(e) dans la nouvelle réserve de recrutement).**
Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) : Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à nous permettre de gérer votre participation aux épreuves. En soumettant cette fiche d'inscription accompagnée des documents requis, vous acceptez que vos données soient conservées et utilisées dans le cadre des activités qui découlent de l'organisation des examens provinciaux. La durée de conservation de vos documents est liée à la durée de validité de la réserve de recrutement. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement et à la limitation du traitement de vos données personnelles relatives à l'organisation de ces épreuves conformément aux articles 15, 16, 17 et 18 du RGPD. Toutefois, le droit à l'effacement n'est pas absolu et ne peut contrevenir à l'exécution de missions d'intérêt public. Veuillez adresser vos

demandes, concernant ce traitement de données, au Service des Examens provinciaux (Avenue du Général de Gaulle n°102 à 7000 Mons). **Je marque mon accord (cochez la case) : ☐ OUI ☐ NON**
Je déclare sur l'honneur participer à cet examen qui correspond au diplôme le plus élevé en ma possession. Je ne pourrai donc pas me prévaloir d'un diplôme supérieur acquis avant mon entrée en fonction.

DATE : **SIGNATURE :**